

Quid de la dernière proposition inappropriée du DETEC ?

Nicolas Maître (PS)

Au début de ce mois, les médias régionaux et nationaux se sont faits l'écho d'une proposition du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), soit de ne plus mettre aucune valeur limite dans l'utilisation de la deltaméthrine en Suisse, un insecticide hautement toxique pour la biodiversité et plus particulièrement pour la faune aquatique avec aussi et inévitablement des conséquences sur l'humain.

Alors que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) voulait initialement inscrire onze substances – principalement des pesticides – sur la liste des substances dangereuses soumises à des valeurs limites, en raison de leur présence répétée dans les cours d'eau, la proposition du conseiller fédéral Albert Rösti, en charge du DETEC, a de quoi nous interroger, voire nous interloquer. En effet, sa décision est dictée par une simple recommandation de l'Union suisse des paysans, principale organisation concernée par son utilisation. Au final, le DETEC ne se contentera pas seulement de supprimer la deltaméthrine de la liste des substances dangereuses mais en proposera trois autres, le flufenacet, le foramsulfuron et la lambda-cyhalothrine.

Même si aucune décision définitive n'a encore été prise et que le Conseil fédéral doit examiner la proposition du département Rösti d'ici à l'été, on constate que cette proposition contourne la loi fédérale sur la protection des eaux. La fixation de valeurs limites dans l'utilisation de substances toxiques n'est pas anodine et son respect est gage d'un équilibre entre la nature, la biodiversité et l'agriculture. En admettant que la deltaméthrine est une substance active actuellement autorisée, sa valeur limite écotoxicologique doit être définie. Il est choquant que l'avis du lobby des agriculteurs doivent primer sur la protection de notre biodiversité et notre propre santé.

Selon certaines sources, les cantons auront aussi le dernier mot quand il s'agira d'appliquer l'éventuelle modification de la réglementation. Laissant présager, nous l'espérons, plus de clairvoyance de notre Gouvernement dans l'évaluation des priorités des milieux concernés. Un juste milieu qui serve les intérêts de notre agriculture sans mettre en danger notre santé et notre nature, en ne remettant pas en question la protection de notre biodiversité.

D'où nos questions au Gouvernement :

- 1. Quelles sont actuellement les règles et les valeurs limites de ces substances dans leur utilisation ?**
- 2. Avait-il été consulté et associé à cette proposition du DETEC ?**
- 3. Au cas contraire, pense-t-il montrer son désaccord et son opposition à cette proposition ?**
- 4. Depuis la publication de cette nouvelle dans les médias, a-t-il déjà anticipé sa décision au niveau cantonal en cas d'acceptation de cette proposition par le Conseil fédéral ?**

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Nicolas Maître (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Lisa Raval (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Loïc Dobler (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Hildegarde Lièvre Corbat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)

Intervention déposée officiellement le 19 février 2025